

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 15 octobre 2020

N° Ordre	Objet de la délibération
76	ALSH Petites vacances Toussaint - Tarifs
77	Achat de terrain auprès de Mr BOMMIER – Annule et remplace la délibération n°2020-069 du 31 août 2020
78	Subventions exceptionnelles
79	Tarifs Ecole de Musique 2020
80	Création d'emplois pour l'encadrement des TAP - Régularisation
81	Location du gîte du centre équestre
82	Convention de mise à disposition du centre équestre à la CABBALR
83	Aménagement paysager et urbain des abords de l'ancien hospice – Demande de fonds de concours à la CABBALR
84	Délégation au maire pour la signature de conventions avec HLI dans le cadre des travaux d'une résidence accueil et d'une épicerie sociale et solidaire et de logements étudiants

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 octobre 2020 à 19 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuratlon(s) :

M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme PLUQUIN Céline donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme PENIN Alexandra donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît

Absent(s) :

M. DELANNOY Michaël

Excusé(s) :

M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PLUQUIN Céline

Secrétaire de séance : M. VANDERBEKE Stéphane

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre le séance

Monsieur Stéphane VANDERBEKE est désigné secrétaire de séance

2020-076 - ALSH Petites Vacances Toussaint - Tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Centre de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances de Toussaint du 19 au 23 octobre 2020 ouvert aux enfants résidant à Saint-Venant ou étant scolarisés au Groupe Scolaire Lamartine-Prévert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

	QF<700 €	701 € <QF >1300 €	>1301 €
Journée	53 €	58 €	63 €
2ème enfant et suivant			
Journée	48 €	53 €	58 €

- De fixer le tarif de la garderie pendant la période du CLSH Petites Vacances à savoir 2 heures le matin et 1 heure le soir ainsi qu'il suit :
 - o Le matin 1,50 €
 - o Le soir 1,00 €
 - o Matin et soir 2,00 €
 - o Dépassement après 18h15 2,00 €

- De recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session,
- De rémunérer le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées pendant le centre, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Rémunération forfaitaire	Préparation pédagogique du centre (forfait)
Directeur	85 € / jour	160 €
Directeur adjoint	70 € / jour	105 €
Animateur	60 € / jour	30 €
Animateur stagiaire	50 € / jour	25 €
Animateur non diplômé	35 € / jour	20 €

- De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical,
- De contracter les assurances nécessaires en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH,
- Que le paiement soit effectué uniquement à la Trésorerie de Saint-Venant,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire relatives au fonctionnement du CLSH Petites Vacances et approuve les tarifs proposés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-077 - Achat de terrain auprès de Mr BOMMIER - Annule et remplace la délibération n°2020-069 du 31/08/2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une parcelle de terre en nature de pré appartenant à Mr François BOMMIER cadastrée AX 42, soit 6 590 m², au prix de 0,70 € le m².

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AX 42 soit 6 590 m² appartenant à Mr François BOMMIER au prix de 0,70 € le m²

CHARGE l'Office Notarial Béthune Beffroi, notaires à Béthune, de rédiger les actes notariés.

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte de vente et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (4 contre, 0 abstention, 17 pour)

2020-078 Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- Association nationale des visiteurs de prison – Section de Béthune : 100 €
- Association des jardins familiaux saint-venantais : 4 900 € dans le cadre de son projet de création de jardins familiaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions proposées ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-079 Tarifs Ecole de Musique 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à la liste des tarifs de l'école de musique votés en conseil municipal du 12 décembre 2019 par délibération n°2019-075 :

- un tarif 5bis : cours individuel de piano

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-080 Création d'emplois pour l'encadrement des TAP - Régularisation

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires depuis la rentrée 2014.

A ce jour, la collectivité ne dispose pas de la délibération créant chacun les emplois pour l'encadrement des TAP.

Considérant la nécessité de disposer pour chacun de ces emplois d'une délibération les créant conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation de la situation administrative des agents employés par la collectivité dans le cadre des TAP,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création de 10 emplois pour assurer l'encadrement des TAP

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de créer 10 emplois pour assurer l'encadrement des TAP.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-081 Location du gîte du centre équestre

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande formulée par l'Association Sourires d'Autistes, sise 314 rue d'Enfer à Lestrem, de louer le gîte du centre équestre à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le projet de l'association est de se doter d'un lieu d'accueil et d'animation afin de mettre en œuvre un groupe d'entraide mutuelle.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

D'AUTORISER Mr le Maire à signer la convention qui règlera les modalités pratiques et financières de cette location

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-082 Convention de mise à disposition du centre équestre à la CABBALR

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence sport handicap est assurée par la CABBALR dans le cadre de ses compétences statutaires.

Le service Equihandi a donc été transféré à la CABBALR depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'activité a toujours lieu au sein du centre équestre, propriété de la commune de Saint-Venant.

Il y a donc lieu d'établir une convention de mise à disposition des installations du centre équestre au profit de la CABBALR.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention qui règlera les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-083 Aménagement paysager et urbain des abords de l'ancien hospice - Demande de fonds de concours à la CABBALR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Le projet prend également en compte la valorisation des accès pour qu'ils soient intégrés dans la rénovation à savoir :

- La piétonisation et pavage de 'entrée de la ville
- La reprise des bordurations en pierre
- La rénovation de la chaussée et des trottoirs

La ville sollicite donc l'agglomération pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans la volonté communale de sauvegarde et d'amélioration de son patrimoine

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « Aménagement de l'espace – Requalification conséquente de l'espace public » de la CABBALR au titre de l'année 2020 sur ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-084 Délégation au maire pour la signature de conventions avec HLI dans le cadre des travaux d'aménagement d'une résidence accueil et d'une épicerie sociale et solidaire et de logements étudiants

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet global de réhabilitation de l'ancien hospice départemental situé en centre-ville.

Parmi les différentes phases de travaux, le projet de création d'une résidence accueil est mené en partenariat avec l'association La Vie Active et la société HLI. Le projet de création de logements étudiants est quant à lui mené en partenariat avec la société HLI. La Ville de Saint-Venant se chargeant des travaux de réhabilitation et d'aménagement.

Monsieur le Maire expose que le conseil a délibéré en sa séance du 12 décembre 2019 sur la prise à bail emphytéotique des parcelles AH 265p1 (383 m² et AH 265p2 (219 m²) par la société HLI pour la réalisation de la résidence accueil de 16 logements.

Cependant, afin d'optimiser le montage financier de ce projet, il est proposé au Conseil d'accepter une convention d'usufruit de 15 ans au profit de la société HLI et la conclusion d'une vente à effet différé (n+15) de ces parcelles à la société HLI.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

D'ANNULER les effets de la délibération n°2019-09 du 12 décembre 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'usufruit et la vente à effet différé et tous les documents y afférant à la fois pour le projet de Résidence accueil et d'épicerie sociale et pour le projet de création de logements étudiants

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil Régional a attribué une subvention à la commune de 44 093 € dans le cadre du Plan 'Arbres'. Une commission de suivi du chantier sera mise en place par Jean-Marie BERON.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Xavier Bertrand, président des la Région Hauts de France concernant l'Eurovéloroute.

- l'entretien sera assuré par la CABBALR
- les travaux du tronçon entre St Venant et St Floris seront assurés par la CABBALR. Les éléments de sécurisation demandés par la commune à l'angle du chemin de halage et de la rue des Amuzoires seront installés également par la CABBALR.
- le président de la Communauté Flandres Lys projette également de sécuriser les écluses, une étude va être lancée par ses services en collaboration avec ceux de la CABBALR

Monsieur Dominique GALLOIS demande si d'autres sites de la communes peuvent être analysés pour leur sécurisation

- Une commission est prévue le 27 octobre au cours de laquelle cette question sera étudiée.

Les comptes-rendus des réunions du bureau municipal seront communiqués à l'ensemble des élus.

Monsieur Dominique GALLOIS, suite à son interpellation par plusieurs riverains, souhaite connaître la destination des camions chargés de terre qui font des allées et venues jusqu'à l'ancienne ferme Trinel, Rue de Guarbecque.

- Monsieur le Maire informe que cette ferme a été rachetée par un particulier
- Des investigations vont être menées pour savoir ce qu'il en est.

Monsieur Dominique GALLOIS demande si la prime COVID a bien été versée aux membres du personnel administratif identifiés pour la 1ère période de confinement.

- Monsieur le Maire confirme que cette prime a été versée, pour un montant de 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,

J.-M. FURJOLET

